



Aboiements, une nuisance trop fréquente

Attention les aboiements de chiens sont souvent très mal supportés par le voisinage

Les aboiements de chiens sont la cause fréquente de plaintes pour troubles de voisinage !

Pour vous, les aboiements sont peut-être tout à fait supportables, voire normaux. Pour votre voisin ils sont en revanche son cauchemar quotidien.

Il faut avoir conscience que **la tolérance au bruit varie de façon importante d'une personne à l'autre.**

Ce que certains supportent allègrement est intolérable pour d'autres.

Plusieurs raisons à cela. Parfois nous avons été habitués très jeunes à un environnement sonore intense. Ce n'est pas le cas de tout le monde.

À certains moments, nous sommes beaucoup plus sensibles au bruit qu'à d'autres moments. Ainsi la fatigue peut-elle diminuer sensiblement la tolérance au bruit. Ou encore, au cours de la journée, nous avons fait le plein de décibels à notre travail ou sur la route et en conséquence à la maison nous avons besoin de calme !

Certaines personnes sont tellement affectées par les nuisances sonores et particulièrement les aboiements de chiens, qu'elles absorbent régulièrement des médicaments tels que somnifères ou même antidépresseurs !

Dans l'environnement proche de votre domicile, les chiens aboient beaucoup et de ce fait, vous dérangent.

Que faire pour éviter les aboiements ?

Chiens errants ou divagants sur la voie publique :

Vous pouvez le signaler à la mairie. Aujourd'hui, la plupart des communes se sont organisées pour faire capturer les chiens qui errent ou qui divagent. Ces communes feront donc collecter les chiens qui vous gênent.

Si l'animal aboyeur vit chez son propriétaire, il faut tout d'abord que vous alliez expliquer à votre voisin combien vous êtes dérangé...

Si malgré ces explications de bon voisinage la situation ne s'améliore pas, il faut signaler cette nuisance sonore à votre mairie et si nécessaire, déposer plainte auprès des autorités. Dans le cas rare, mais qui existe cependant, où vous avez déjà consulté un médecin parce que le bruit a des répercussions sur votre santé, faites valoir un certificat médical.

Et si c'est votre propre animal qui exerce trop ses cordes vocales ?

C'est dans les **premiers mois de la vie qu'il faut éduquer votre animal** afin qu'il n'aboie pas à tout instant. Il faut lui indiquer très jeune quand il se manifeste de façon trop sonore, qu'il doit se taire. Inutile de le taper, parlez lui tranquillement mais fermement, afin de lui interdire ce comportement.

Pour un animal trop fougueux ou trop désobéissant, il est vivement conseillé de vous adresser à un éducateur canin, afin qu'il vous aide le plus tôt possible à mieux contrôler votre compagnon. N'attendez pas que votre chien ait pris de mauvaises habitudes, rapprochez vous des professionnels, il vous indiqueront la conduite à tenir.

Une solution existe pour limiter les aboiements des chiens les plus récalcitrants : le **collier anti aboiement**. Il s'agit d'un collier qui pulvérise à chaque aboiement, des gouttelettes d'essence de citronnelle généralement. La plupart des chiens détestent cette odeur et s'arrêtent donc. Il existe aussi des versions à la moutarde de ces colliers pour les chiens qui supportent trop bien la citronnelle. Le collier anti aboiement est efficace dans bien des cas.

Pour en savoir plus rapprochez vous des vétérinaires ou des animaleries.

“Le conseil

Éduquer son chien dans les tous premiers mois de sa vie, apprenez lui à ne pas aboyer sans cesse.

